

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 18 mars 2024

**Objet : Acquisition du tènement immobilier situé au 155 rue Robert Barathon (espace santé).
N° 2024/03-18/01**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB

Absents excusés : M. Jean-Pierre SAPT et Mme Magali RAMIREZ

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Sylvie GALLAND

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE

Monsieur le Maire informe que la SCI DU CLOS DE BROSSE, propriétaire des bâtiments formant l'espace santé situé au 155 rue Robert Barathon, envisage la cession de ce tènement.

Le docteur [REDACTED], gérant de la société, a fait part de cette décision à Monsieur le Maire et propose la priorité à la commune pour acquérir ce bien.

Monsieur le Maire informe que des investisseurs privés se sont déjà positionnés sur cet achat.

Actuellement, les locaux accueillent deux médecins généralistes, quatre infirmières libérales, un ostéopathe et une chirurgienne-dentiste.

Monsieur le Maire explique que cet espace médical représente un intérêt vital par les différentes activités médicales et paramédicales proposées et par sa situation géographique en plein cœur de bourg de la commune et que la poursuite de ces activités est absolument nécessaire.

Monsieur le Maire précise également que cette acquisition est une opportunité pour la commune afin de pouvoir maintenir et garantir l'accès aux soins à toute la patientèle de ces praticiens qui rayonnent sur une grande partie de la côte roannaise.

Monsieur le Maire informe que la parcelle supportant les bâtiments, d'une superficie de 2447 m², est cadastrée sous le numéro 172 de la section BA et il propose un prix de d'acquisition à 650 000 €.

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée délibérante de saisir l'opportunité de disposer de ces bâtiments.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 20 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Décide de se porter acquéreur de la parcelle supportant l'espace médical cadastrée sous le numéro 172 de la section BA au prix de 650 000 €,
- Charge l'Etude de Maître Emilie RIGNAUX, Notaire à RENAISON, d'établir l'acte notarié,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tous les documents afférents,
- Dit que les frais annexes à la vente et frais de Notaire seront supportés par la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240318-2024-03-18-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024
Publication : 21/03/2024

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 19 mars 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE